

Quinze ans pour avoir tué et volé un hémiplégique à Péret

YANICK PHILIPPONNAT.

05/09/2013, 08 h 57 | Mis à jour le 05/09/2013, 09 h 11



L'accusé a utilisé le poignard de l'armée offert par son copain Gabriel. (Y. P.)

Remi Gonzalez avait poignardé la victime à Péret, fin juillet 2010. Il avait ensuite caché le corps dans une malle.

Quel que fut le mobile, le meurtre de Luc Dezegher, tué à coups de poignard, le 28 juillet 2010 dans sa maison de Péret, reste particulièrement sordide. Et le comportement de Rémi Gonzalez, qui cache le corps dans une malle, cherche un moyen de s'en débarrasser, vole la chaîne en or que porte le défunt ou invite ses amis à faire la fête dans la maison près du cadavre, sidérant et détestable pour les proches de la victime.

« Un crime crapuleux »

Hier soir, Gonzalez, 21 ans, a écopé de quinze ans de réclusion, mais aussi de cinq ans de suivi socio-judiciaire, comme l'a demandé l'avocat général Guglielmi, « car le risque de récidive est grand ». Les deux experts psychiatres qui ont examiné l'accusé, évoquant ses traits psychopathiques, ont conclu à ce risque de réitération.

L'accusation n'a pas cru un mot des explications de Gonzalez selon lesquelles il serait venu récupérer une arme que la victime ne voulait pas lui rendre et que tout aurait dégénéré. « C'est un crime crapuleux, pour une somme ridicule sur un homme handicapé en fin de vie. » Me Corbier, partie civile, a rappelé que Gonzalez a attendu la nuit pour entrer chez Luc Dezegher, qu'il était en treillis et armé d'un couteau de 30 cm. « Il a eu de la chance de ne pas comparaître pour assassinat, dénonce l'avocat. Il ne venait pas pour discuter, il voulait de l'argent pour payer les fêtes de l'été, les stupéfiants, l'alcool ou encore l'hôtel au Cap-d'Agde. »

En défense, Me Bousquet a tenté de remonter le courant, reprenant l'explication de son client, conforté par la psychologue, selon laquelle il aurait vu dans la victime son beau-père qui le frappait durant son enfance, jusqu'à ce qu'il soit placé, à 12 ans. Tout en rappelant qu'il n'avait que 18 ans au moment des faits : « Sa vie, ce sont 32 placements et de l'errance, il a 18 ans, c'est la première fois qu'il sort de son nid, c'était un volcan et tout est remonté à la surface. Et ce n'est pas en prison qu'il va se restructurer.

»

YANICK PHILIPPONNAT

yphilipponnat@midilibre.com

Quel que fut le mobile, le meurtre de Luc Dezegher, tué à coups de poignard, le 28 juillet 2010 dans sa maison de Péret, reste particulièrement sordide. Et le comportement de Rémi Gonzalez, qui cache le corps dans une malle, cherche un moyen de s'en débarrasser, vole la chaîne en or que porte le défunt

ou invite ses amis à faire la fête dans la maison près du cadavre, sidérant et détestable pour les proches de la victime.

Risque de réitération

Hier soir, Gonzalez, 21 ans, a écopé de quinze ans de réclusion, mais aussi de cinq ans de suivi socio-judiciaire, comme l'a demandé l'avocat général Guglielmi, « car le risque de récidive est grand ». Les deux experts psychiatres qui ont examiné l'accusé, évoquant ses traits psychopathiques, ont conclu à ce risque de réitération.

L'accusation n'a pas cru un mot des explications de Gonzalez selon lesquelles il serait venu récupérer une arme que la victime ne voulait pas lui rendre et que tout aurait dégénéré.

Un crime crapuleux

« C'est un crime crapuleux, pour une somme ridicule sur un homme handicapé en fin de vie. » Me Corbier, partie civile, a rappelé que Gonzalez a attendu la nuit pour entrer chez Luc Dezegher, qu'il était en treillis et armé d'un couteau de 30 cm. « Il a eu de la chance de ne pas comparaître pour assassinat, dénonce l'avocat. Il ne venait pas pour discuter, il voulait de l'argent pour payer les fêtes de l'été, les stupéfiants, l'alcool ou encore l'hôtel au Cap-d'Agde. »

Frappé par son beau-père

En défense, Me Bousquet a tenté de remonter le courant, reprenant l'explication de son client, conforté par la psychologue, selon laquelle il aurait vu dans la victime son beau-père qui le frappait durant son enfance, jusqu'à ce qu'il soit placé, à 12 ans. Tout en rappelant qu'il n'avait que 18 ans au moment des faits : « Sa vie, ce sont 32 placements et de l'errance, il a 18 ans, c'est la première fois qu'il sort de son nid, c'était un volcan et tout est remonté à la surface. Et ce n'est pas en prison qu'il va se restructurer. »

DES AMIS QUI AURAIENT DÛ FINIR DANS LE BOX

Pour une raison inexplicable (inexplicable ?), le juge en charge du dossier de la mort de Luc Dezegher n'a pas poursuivi les amis proches de Rémi Gonzalez. Alors que, pour au moins deux d'entre eux, ils ont été mis au parfum du meurtre par l'accusé et ils se sont tus.

Mickaël se présente à la barre. Ce dernier, colocataire de Gonzalez, a été très rapidement informé du drame survenu à Péret et il n'a pas bougé.

Pire : en toute connaissance de cause, il a prêté sa carte d'identité pour que l'accusé revende les objets volés à la victime dans un magasin spécialisé.

« Qu'est-ce que vous vouliez que je fasse ? », interroge Mickaël. De quoi provoquer l'incrédulité générale et révolter le président : « Lui dire que vous ne mangez pas de ce pain-là ! » L'ex-colocataire a aussi participé à la réflexion de savoir comment se débarrasser du corps avec Rémi et Gabriel, l'autre copain.

« Mettre le feu à la maison, brûler le corps, c'était des idées à nous trois », indique-t-il.

- « Mais il ne vous est jamais venu à l'esprit d'aller dire que vous saviez qu'il y a un meurtre et que vous saviez qui c'était ? », tonne le président.

- « Non Monsieur, pour ma propre sécurité, la peur d'être tué par lui », ose celui qui dit aussi ne pas aimer les uniformes.

Gabriel, 21 ans, l'ami d'enfance, n'a rien dit non plus alors qu'il est dans la confidence de l'homicide dès le lendemain. Et il reconnaît avoir eu l'idée de faire sauter la maison avec le corps...

- « Vous l'avez échappé belle, vous auriez pu être poursuivi pour non-dénonciation de crime », rappelle le magistrat.

- « Ça m'est tombé dessus, comme ça, je ne réalisais pas, j'essaie toujours d'oublier », lance celui qui a abandonné sa carrière de militaire suite à cette affaire.